



**PREFET
DE LA SARTHE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Unité Départementale de la Sarthe

Nos réf. : AR/MLM N° 378.20

Affaire suivie par Anne RIGAUD

anne.rigaud@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02.72.16.42.20 - Fax : 02.72.16.42.21

Le Mans, le 11août 2020

**La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

à

**Monsieur le Préfet de la Sarthe
Direction de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de
l'Utilité Publique**

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement
Société PAPETERIE LE BOURRAY à SAINT MARS LA BRIERE
Plateforme de transit et stockage de boues
Changement d'exploitant

Réf : Courrier du préfet à l'exploitant du 27 septembre 2019 (Dossier suivi par Maud CRINIÈRE)
Courriel de l'exploitant à l'inspection des installations classées du 22 janvier 2020
Courrier de l'exploitant au préfet du 08 juillet 2020 (contradictoire projet APC usine)

PJ : Projet d'arrêté préfectoral

La société ARJOWIGGINS LE BOURRAY a été autorisée par arrêté préfectoral n°830.2534 du 7 juin 1983 à exploiter une décharge de boues provenant de la station d'épuration des eaux de son usine. Cette activité est terminée depuis 2007.

Une filière de valorisation est depuis en place et le site sert de plate-forme de transit des boues, avant épandage (site autorisé).

La surveillance post-exploitation du site doit être effectuée jusqu'en 2027 (mesures piézométriques, relevés topographiques, etc...).

La société ARJOWIGGINS LE BOURRAY a été placée en liquidation judiciaire le 29 mars 2019. Maître SE-NECHAL et Maître BASSE ont été co-désignés liquidateurs judiciaires.

La société PAPETERIE LE BOURRAY, dont le siège social est situé 679 route du Bourray à Saint-Mars-la-Brière, a repris depuis cette date l'exploitation de la plateforme de transit de boues et la surveillance post-exploitation du site de l'ancienne décharge.

Une demande de compléments à la demande d'autorisation de changement d'exploitant a été adressée à la société PAPETERIE LE BOURRAY par courrier du 27 septembre 2019.



Tél : 02.72.16.42.20

Mél : ud72.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr

19 boulevard Paixhans - CS 51333 - 72013 Le Mans Cédex 2

Par courriel du 22 janvier 2020, la société PAPETERIE LE BOURRAY a transmis à l'inspection l'acte de cautionnement solidaire attestant de la constitution de garanties financières pour un montant identique à celui fixé dans l'arrêté n°DCPPAT2018-0092 du 26 mars 2018, à savoir 84 054 euros, ainsi que le dernier Kbis précisant la nouvelle adresse du siège social.

Le jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre du 29 mars 2019 (cession de la société ARJOWIGGINS LE BOURRAY à la société PAPETERIE LE BOURRAY détenue par la société CGMP) précise la situation financière de la société CGMP. L'activité de cette dernière consiste en la fabrication d'objets de décoration de table éphémère (nappes, serviettes, etc.). Elle a réalisé plus de 35 M€ de chiffre d'affaires en 2018 pour un effectif de 145 personnes.

Concernant les 12000 tonnes de boues à épandre liées aux exercices précédents, la société PAPETERIE LE BOURRAY a indiqué dans son courrier du 8 juillet 2020 avoir pris contact avec le prestataire SUEZ pour être accompagnée dans la gestion des épandages qui s'étaleront sur 3 ans.

L'Inspection des Installations Classées propose à Monsieur le Préfet de considérer favorablement la demande d'autorisation de changement d'exploitant de la société PAPETERIE LE BOURRAY.
Un projet d'arrêté préfectoral est joint au présent rapport. L'Inspection des Installations Classées propose de ne pas recueillir l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de la Sarthe.

<p>RÉDACTEUR L'inspecteur de l'environnement</p>  <p>Anne RIGAUD</p>	<p>VÉRIFICATEUR et VALIDATEUR Pour la directrice, et par délégation, Le chef de l'Unité Départementale</p>  <p>Gilles LEDOUX</p>
--	--